



Nos réf. : Etudes/eg.vw.fm.sa/23.29  
Dossier suivi par :  
Fabrice Machelart  
04.66.87.99.16  
[f.machelart@gard.cci.fr](mailto:f.machelart@gard.cci.fr)

Monsieur Olivier Fabregoul  
Maire  
Mairie de Caissargues  
16 rue de la Souleiado  
30132 Caissargues

Nîmes, le 17 mai 2023

Objet :  
Modification du PLU de la commune de Caissargues

Monsieur le Maire, 

Nous faisons suite à votre correspondance reçue le 10 mai 2023 concernant la procédure de modification du PLU de la commune de Caissargues.

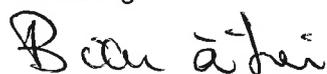
Nous vous remercions de nous avoir transmis le dossier. Nous notons que cette modification vise à :

- La suppression de 5 emplacements réservés délimités au PLU approuvé au bénéfice de la commune,
- La modification des limites de la zone UC pour y intégrer :
  - o 2 parcelles actuellement classées en zone UA au PLU approuvé (BK 8 et BK 9),
  - o 3 parcelles actuellement classées en zone UE2 au PLU approuvé (AN 99, AN 110 et AN 111),
- L'adaptation du règlement des zones UA, UC et UD (suppression de la référence à une palette de couleurs, suppression de l'obligation de stationnement accessible depuis la voie, suppression de l'obligation de recul des clôtures, renforcement des obligations de mixité sociale et indication des dispositions du règlement du PPRI opposables aux clôtures),
- La clarification d'un certain nombre de termes utilisés dans le règlement du PLU pouvant faire l'objet d'interprétations (fond de parcelle, terrasse en décaissé de toiture, terrasse tropézienne mesure de la hauteur maximale autorisée en limite séparative).

Le déclassement de parcelles en zone UE2, pour leur inclusion dans la zone UC, ne pénalise ni les activités actuelles, ni le développement éventuel d'activités au vu de leur relatif enclavement.

**Les intérêts des entreprises n'étant pas remis en question, la Chambre de Commerce et d'Industrie est favorable à cette modification simplifiée du PLU de Caissargues.**

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Éric Giraudier  
Président

